

MASTER 1 DROIT ECONOMIE GESTION

MENTION DROIT PUBLIC

DROIT ADMINISTRATIF 2

MERCREDI 9 MAI 2012

13 H 30 – 16 H 30

AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISE

Commenter le texte suivant :

« (La) spécificité des autorités de régulation leur donne une place singulière au sein des institutions administratives françaises. Certes, la forme particulière d'exercice du pouvoir administratif qui leur correspond recueille un large assentiment ; mais la forme juridique de l'autorité de régulation demeure instable. La place de ces autorités dans l'organisation de la séparation des pouvoirs suscite des interrogations : il peut leur être reproché tour à tour – et en raison même de leur statut - d'être trop ou trop peu des autorités gouvernementales, des juridictions ou encore, à travers les contours flous de la soft law, des quasi-législateurs ».

Quentin Epron, Le statut des autorités de régulation et la séparation des pouvoirs, RFDA 2011, p. 1007